

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU JEUDI 04 MAI 2023**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 04 du mois de mai à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2<sup>ème</sup> fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile				X	HOUBLON	Christine				
2	MERIDAN	Didier	X				CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard				X	BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga	X				ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric				X	BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André				X	ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia				X	REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry				X	COÉZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin				X	SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby	X				DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian				X	BALON	David				
15	OPET	Ghislaine	X				PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme				X	MOUILA	Gladys				
17	BERCHEL	Jean-Marie				X	PIOCHE	Mireille				
18	LANDRY	David				X	ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules				X	LUTIN	David				
20	DAMO	Jimmy				X	BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole				X	DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs				X	DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix	X				SAHAI	Serge				
24	BROCHANT	Patrick				X	TARER	Philippe		X		
25	MARICEL	Arthur	X				SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon				X	BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude				X	ETZOL	Maryse				
28	HEGESIPPE	Jean-Marc				X	TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric				X	DANQUIN	Alberte				
30	LUSINE	Jacqueline				X	EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty	X				LOQUES	Rose-Marie				

	<b>TITULAIRES</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<b>SUPPLEANTS</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERVIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis	X	
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

**Secrétaire de séance : M. Tony MOUSSE**



**Sy.MEG**

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE

*Au cœur de nos énergies !*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20230504-DEL-2023-DAF-09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

**territoire  
d'énergie**

**GUADELOUPE**



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2022**

## Table des matières

PRÉAMBULE.....	2
I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 -GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	2
II. STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DÉPENSES ET RECETTES....	3
A. La section de fonctionnement.....	3
a) Les dépenses.....	3
b) Les recettes.....	4
B. La section d'investissement.....	5
a) Les dépenses.....	5
b) Les recettes.....	6
III. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE.....	7
IV. L'ÉPARGNE.....	8
V. CONCLUSION.....	9

## PRÉAMBULE

Le président de la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « **compte financier unique** » ;

Le compte financier unique (CFU) retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et présente une information financière rationalisée et simplifiée. Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur et du comptable qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées.

Il termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2022.

Ainsi le compte financier unique 2022 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu en décembre 2021
- Le vote du budget primitif intervenu en janvier 2022
- Le budget supplémentaire intervenu en mai 2022
- La décision modificative n°2 adoptée en octobre 2022

Le présent rapport financier a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des résultats financiers du syndicat pour l'exercice 2022, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2022.

Ce rapport vise à fournir une analyse détaillée des recettes et des dépenses du syndicat, ainsi que l'endettement et la capacité d'autofinancement de la collectivité, afin de faciliter la prise de décisions éclairées et d'assurer une gestion financière transparente et responsable.

### I. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 -GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Par section, les grandes masses du compte financier unique 2022 se présentent, en mouvements budgétaires, en prévisions et réalisations comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	51 488 567,81	8 312 774,00	59 801 341,81
	Recettes réalisées (1)	B	10 398 657,66	8 130 329,30	18 528 986,96
	Restes à réaliser	C	25 962 146,60	0,00	25 962 146,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	48 366 861,29	8 897 692,50	57 264 553,79
	Dépenses réalisées (1)	E	12 400 279,43	7 613 847,89	20 014 127,32
	Restes à réaliser	F	21 872 306,06	0,00	21 872 306,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 001 621,77	516 481,41	-1 485 140,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 121 706,52	584 918,50	-2 536 788,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-5 123 328,29	1 101 399,91	-4 021 928,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	4 089 840,54	0,00	4 089 840,54
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-1 033 487,75	1 101 399,91	67 912,16

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le déficit d'investissement pour l'exercice 2022 est le résultat de l'avance de trésorerie effectué pour le paiement des dépenses, permettant de justifier le recouvrement des recettes.

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2022 est le résultat d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'une bonne performance des recettes de fonctionnement, notamment grâce à une hausse des recettes fiscales et des dotations.

## II. STRUCTURE ET ANALYSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – DÉPENSES ET RECETTES

### A. La section de fonctionnement

#### a) Les dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2022 se sont élevées à un total de 7 613 847.89 €.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 004 661,00	896 657,04	43 030,61	939 687,65	93,53	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 951 927,00	1 842 289,23	8 920,00	1 851 209,23	94,84	0,00
014	Atténuations de produits	3 739 865,00	3 513 589,15	0,00	3 513 589,15	93,95	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	296 647,00	268 642,97	1 006,20	269 649,17	90,90	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 993 100,00</b>	<b>6 521 178,39</b>	<b>52 956,81</b>	<b>6 574 135,20</b>	<b>94,01</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	500 769,50	336 363,31	0,00	336 363,31	67,17	0,00
67	Charges spécifiques	300 000,00	115 768,06	0,00	115 768,06	38,59	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>7 793 869,50</b>	<b>6 973 309,76</b>	<b>52 956,81</b>	<b>7 026 266,57</b>	<b>90,15</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	321 075,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	762 748,00	587 581,32	0,00	587 581,32	75,07	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>1 103 823,00</b>	<b>587 581,32</b>	<b>0,00</b>	<b>587 581,32</b>	<b>53,23</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 897 692,50</b>	<b>7 560 891,08</b>	<b>52 956,81</b>	<b>7 613 847,89</b>	<b>85,57</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>8 897 692,50</b>	<b>7 560 891,08</b>	<b>52 956,81</b>	<b>7 613 847,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Les catégories de dépenses réelles d'un montant de 7 026 266,57 € comprennent les charges à caractère général, charges de personnel, les atténuations de produits (reversement aux communes TCFE & RODP), les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges spécifiques.

Les atténuations de produits ont représenté la plus grande part des dépenses, avec un montant total de 3 513 589,15 €, soit 46% du total des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel ont enregistré un montant total de 1 851 209,23 €, soit 24% des dépenses totales. Les charges à caractère général, telles que les fournitures, les services et les frais généraux, ont atteint 939 687,65 €, soit 12% des dépenses totales. Les charges financières ont enregistré la somme totale de 336 363,31 €, soit 4% du montant total des dépenses. Les autres charges de gestion courante ont comptabilisé la somme de 269 649,17 €, soit 4% du montant total des dépenses. Enfin, les charges spécifiques ont représenté la plus petite part des dépenses, avec un montant de 115 768,06 €, soit 2% des dépenses total de fonctionnement.

La catégorie des dépenses d'ordre a égalé la somme totale de 587 581,32 €, soit 8% des dépenses totales. Ces dépenses correspondent aux dotations aux amortissements.

## b) Les recettes

Les recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2022 se sont élevées à un total de 8 130 329,30 €.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	528 255,00	513 757,01	0,00	513 757,01	97,26	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 966 649,00	6 899 105,50	0,00	6 899 105,50	99,03	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	298 970,00	178 201,97	0,00	178 201,97	59,61	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 900,00	59 339,52	0,00	59 339,52	152,54	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 832 774,00</b>	<b>7 650 404,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 650 404,00</b>	<b>97,67</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	(semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>7 832 774,00</b>	<b>7 650 404,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 650 404,00</b>	<b>97,67</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	480 000,00	479 925,30	0,00	479 925,30	99,98	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>480 000,00</b>	<b>479 925,30</b>	<b>0,00</b>	<b>479 925,30</b>	<b>99,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>8 312 774,00</b>	<b>8 130 329,30</b>	<b>0,00</b>	<b>8 130 329,30</b>	<b>97,81</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>584 918,50</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>8 897 692,50</b>	<b>8 130 329,30</b>	<b>0,00</b>	<b>8 130 329,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

Les sources de recettes réelles d'un montant de 7 650 404 € comprennent les produits des services et du domaine (RODP), les impôts et taxes (TCFE), les dotations des communes et les autres produits de gestion courante.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, a représenté la principale source de recettes, avec un montant total de 6 899 105.50 €, soit 85% des recettes totales. La redevance R1 a enregistré la somme totale de 300 779.52 €, soit 4%. La redevance d'occupation du domaine public a atteint 175 946 €, soit 2% des recettes totales. Les dotations des communes ont totalisé un montant de 178 201.97 €, soit 2%. Enfin, les autres produits de gestion courante ont comptabilisé 59 339.52 €, soit 1% des recettes totales de fonctionnement.

Les recettes d'ordre ont enregistré le montant total de 479 925.30 €, soit 6% des recettes totales. Ces recettes correspondent aux travaux réalisés en régie.

**Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'est établi à 1 101 399.91 euros, soit un excédent de fonctionnement. Cela signifie que le syndicat a enregistré un excédent de recettes par rapport aux dépenses, ce qui est un indicateur positif de sa santé financière.**

## B. La section d'investissement

### a) Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 se sont élevées à 12 400 279 €.



Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 801,99	16 791,85	49,68	5 287,88
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 186,90	56 782,73	108,81	13 841,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement (2)</b>	<b>44 804 960,40</b>	<b>9 590 795,61</b>	<b>21,41</b>	<b>21 853 176,93</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>44 890 949,29</b>	<b>9 664 370,19</b>	<b>21,53</b>	<b>21 872 306,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	25 103,18	16,74	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 875 912,00	1 665 637,90	88,79	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 025 912,00</b>	<b>1 690 741,08</b>	<b>83,46</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>46 916 861,29</b>	<b>11 355 111,27</b>	<b>24,20</b>	<b>21 872 306,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	480 000,00	479 925,30	99,98	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	970 000,00	565 242,86	58,27	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 045 168,16</b>	<b>72,08</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>48 366 861,29</b>	<b>12 400 279,43</b>	<b>25,64</b>	<b>21 872 306,06</b>
	<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>3 121 706,52</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>51 488 567,81</b>	<b>12 400 279,43</b>	<b>0,00</b>	<b>21 872 306,06</b>

1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers. (4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant total de 11 355 111,27 € comprennent les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, les opérations d'équipement (renforcement, enfouissement, extension, sécurisation, énergie renouvelable), les remboursements des pétitionnaires et les remboursements d'emprunts.

Les opérations d'équipement, principale charge d'investissement, ont atteint 9 590 765,61 €, soit 77% des dépenses totales. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 1 665 637,90 €, soit 13% des dépenses totales. Enfin, les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé un montant 98 677,76 € soit 1% des dépenses totales.

Les dépenses d'ordre ont enregistré un montant total de 1 045 168,16 €, soit 9% des dépenses totales. Ces dépenses correspondent au transfert des études suivies de travaux et à la contrepartie des travaux en régie.

## b) Les recettes

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2022 se sont élevées à 10 398 657,66 euros.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	47 539 054,81	7 781 795,74	16,38	25 928 185,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	300,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	275 690,00	275 689,50	100,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 600 000,00	1 188 048,24	74,25	33 961,58
18	Operte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>49 414 744,81</b>	<b>9 245 833,48</b>	<b>18,72</b>	<b>25 962 146,60</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	321 075,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	782 748,00	587 581,32	75,07	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	970 000,00	565 242,86	58,27	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>2 073 823,00</b>	<b>1 152 824,18</b>	<b>55,59</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>51 488 567,81</b>	<b>10 398 657,66</b>	<b>20,20</b>	<b>25 962 146,60</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>51 488 567,81</b>	<b>10 398 657,66</b>	<b>0,00</b>	<b>25 962 146,60</b>

1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation). (4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »). (7) DI 041 = R 041

Les recettes réelles d'un montant total de 9 245 833.48 € comprennent les subventions d'équipements, les emprunts et dettes assimilées, les immobilisations corporelles et les dotations, fonds divers.

Les subventions d'investissement ont représenté la plus grande part des recettes, avec un montant total de 7 781 795.74 € soit 75% des recettes totales. Il s'agit du FACE, de l'article 8, de la PCT, de la participation des pétitionnaires (particuliers, bailleurs, lotisseurs, communes, EPCI, département, région). Les dotations, fonds divers (FCTVA) ont enregistré la somme totale de 1 188 048.24 €, soit 11% des recettes totales. Les immobilisations corporelles (titre émis sur facture d'avoir fournisseur) ont atteint 275 689.50 €, soit 3% des recettes totales.

Les recettes d'ordre ont totalisé un montant de 1 152 824.18 €, soit 11% des recettes totales. Ces recettes sont composées de la contrepartie des dotations aux amortissements et du transfert des études suivies de travaux.

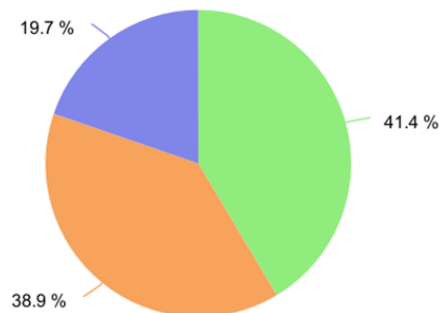
**Le résultat d'investissement pour l'exercice 2022 s'est établi à -5 123 328.29 euros, soit un déficit d'investissement.**

### III. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

- a) L'endettement du syndicat s'est élevé à 19 775 658.64 euros avec un taux moyen de 1.57% et une durée de vie moyenne de 6,5 ans, à la fin de l'exercice 2022, principalement sous forme de 5 emprunts à long terme contractés pour financer les investissements en immobilisations.

L'encours de la dette est réparti entre trois prêteurs :

- l'Agence Française de Développement pour un montant de 8 188 631.09 €,
- la Caisse d'Épargne pour un montant de 7 683 739.82 €,
- le Crédit Agricole pour un montant de 3 903 287.73 €,



- b) La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette du syndicat avec son épargne brute, est établie à 32 ans à la fin de l'exercice 2022, ce qui démontre une situation financière contrainte car une telle durée entraîne un poids financier considérable. Les marges de manœuvre pour investir dans de nouveaux projets, différents de ceux prévus au budget, sans recettes nouvelles, sont limitées.
- c) La situation de trésorerie du syndicat s'est maintenue stable et est restée très tendue au cours de l'exercice 2022, avec une trésorerie nette positive de 593 118.59 euros au 31 décembre, ce qui démontre une gestion prudente des ressources financières. La ligne de trésorerie a été mobilisée et remboursée en 2022 pour un montant de 2 millions pour couvrir les besoins de trésorerie. Chaque remboursement, réalisé à l'initiative de l'emprunteur, reconstitue son droit de tirage à due concurrence. Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI et se sont élevés à 18 389.02 € en 2022.

#### IV. L'ÉPARGNE

- a) L'épargne de gestion, qui a mesuré l'épargne dégagée dans la gestion courante hors des frais financiers est de 1 076 269 €.
- b) L'épargne brute, qui est affectée à la couverture en priorité du remboursement de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement, est de 624 137 €.
- c) L'épargne nette, qui est affectée pour les opérations d'équipement, est de – 1 041 500 €.

## V. CONCLUSION

Le syndicat devra à nouveau **maitriser ses dépenses de fonctionnement** (y compris ses dépenses de personnel), mais également **poursuivre l'optimisation des recettes et la programmation des investissements au regard des priorités retenues,** afin d'arriver à un niveau d'épargne convenable pour faire face à ses engagements en matière de besoin de financement et de capacité de désendettement.

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2022**

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** l'article L.2121-31 du CGCT,

**Vu** l'article L.2222-3 du CGCT,

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant à des collectivités **d'expérimenter compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

**Vu** l'arrêté interministériel du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique ;

**Vu** la délibération DEL-2021-DAF-19 du 29 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances du 24 avril 2023 ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 du syndicat ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2022 du syndicat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la Présidence de Monsieur Yves VERGE-DEPRE, 1<sup>er</sup> vice-président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	21
Abstentions	0
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2022.

**Article 2** : d'arrêter les résultats définitifs comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2022					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	51 488 567,81	8 312 774,00	59 801 341,81
	Recettes réalisées [1]	B	10 398 657,66	8 130 329,30	18 528 986,96
	Restes à réaliser	C	25 962 146,60	0,00	25 962 146,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	48 366 861,29	8 897 692,50	57 264 553,79
	Dépenses réalisées [1]	E	12 400 279,43	7 613 847,89	20 014 127,32
	Restes à réaliser	F	21 872 306,06	0,00	21 872 306,06
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 001 621,77	516 481,41	-1 485 140,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 121 706,52	584 918,50	-2 536 788,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-5 123 328,29	1 101 399,91	-4 021 928,38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	4 089 840,54	0,00	4 089 840,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 033 487,75	1 101 399,91	67 912,16

[1] Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Article 3** : de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 15 mai 2023  
Président  
DULAC Daniel

